



Le 8 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M^{me} Green

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. LePage

L'hon. M. Allain

M. LePage

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

M. LePage

L'hon. M. Allain

CORONAVIRUS

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SANTÉ MENTALE

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M. Higgs

M. D'Amours

L'hon. M. Higgs

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

COLLISIONS ENTRE VÉHICULES ET ORIGNAUX

M. Austin

L'hon. M^{me} Green

L'hon. M^{me} Green

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

M. K. Chiasson

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

M. Austin

[Original]

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale a clairement dit aux municipalités de la province que les routes demeureront la responsabilité du gouvernement provincial. Par contre, la dernière phrase de la section du livre blanc portant sur les routes indique que ce sera dorénavant possible d'investir des fonds supplémentaires d'impôts fonciers locaux dans les routes.

[Traduction]

Cela dit, nous sommes portés à croire que les entités nouvellement créées n'auront d'autre choix que d'inclure la construction et l'entretien des routes dans leur budget annuel. Si tel est le cas, cela ne peut signifier qu'une chose pour la population du Nouveau-Brunswick, soit une augmentation des impôts fonciers. Monsieur le ministre, vous devez expliquer pourquoi vous avez inclus dans votre livre blanc la nécessité d'investir des fonds supplémentaires d'impôts fonciers locaux dans les routes.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Pour répondre à la question du député de l'opposition, comme nous l'avons dit, nous allons garder la responsabilité de la gestion des routes. Les nouvelles entités n'auront jamais besoin d'investir dans la gestion des routes si elles ne le veulent pas. Ce sont des valeurs. C'est ce que nous essayons de donner. Nous essayons de donner plus de pouvoirs aux municipalités pour qu'elles décident où elles veulent mettre leur argent. Elles auront le pouvoir total de prendre cette décision.

Nous ne disons pas quoi faire aux gens. Voilà la différence. La députée de Caraquet... Je crois qu'il y a beaucoup de petits coqs de l'autre côté de la Chambre. C'est cela votre problème : Il faut faire la gestion des petits coqs.

Au bout du compte, nous essayons tout simplement de donner leur mot à dire aux gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans le monde municipal. La ministre des Transports et de l'Infrastructure fait une bonne gestion des routes. Nous allons garder cette responsabilité pour aider les municipalités à faire une meilleure gouvernance politique. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, hier, le gouvernement a déposé son budget de capital. En 2021-2022, il a dépensé plus de 200 millions de dollars pour les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

routes. Cette année, le budget est descendu à 181 millions. C'est 20 millions de dollars de moins qui seront investis dans les routes du Nouveau-Brunswick. Alors, est-ce une coïncidence que le gouvernement ait réduit de 20 millions de dollars le budget affecté aux routes et que, en même temps, il demande aux municipalités d'investir dans les routes? Nous savons que, dans le cadre du programme d'amélioration des routes désignées, le gouvernement a réduit la somme de 25 millions à 10 millions de dollars, mais il a indiqué aux municipalités que, si elles étaient prêtes à investir dans ce programme, elles seraient en tête de liste des priorités. Voici ma question pour la ministre : Les routes dans les districts de services locaux connaîtront-elles le même sort que celles visées par le programme d'amélioration des routes désignées? Merci.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. À l'attention du député d'en face, il y a eu d'importantes discussions entre mon ministère et le ministère des Gouvernements locaux. Il n'y aura aucun changement dans le niveau de service que le ministère des Transports et de l'Infrastructure fournit au Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne le Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités, il y a certains éléments dans mon budget dont je parlerai demain, mais je n'annoncerai rien ici avant d'avoir l'occasion de parler demain.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure travaille en étroite collaboration avec les municipalités, les gouvernements locaux et les gouvernements régionaux. Nous les écoutons, nous travaillons avec eux, nous les aidons à établir des priorités et nous en établissons en partenariat avec eux. Nous représentons le nouveau ministère des Transports et de l'Infrastructure. Nous travaillons avec la province et les collectivités provinciales. Nous sommes ici pour travailler avec vous, et je vous donnerai plus de détails au cours de mon intervention demain. Merci.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, les commissions de services régionaux ont développé une expertise au cours des huit dernières années. Elles sont devenues une ressource indispensable pour les municipalités de la province, quelle que soit leur taille. Par contre, il faut se rappeler que ce sont les CSR qui sont au service des municipalités et non les municipalités qui sont au service des CSR. Avec le transfert d'une panoplie de responsabilités au palier local, les CSR seront appelées à jouer un rôle plus important. Ma crainte, Monsieur le président, est que les CSR deviennent un autre palier de gouvernement et ajoutent ainsi une nouvelle couche de complexité à l'engrenage bureaucratique.

Sachant que l'essence même de la réforme municipale est de renforcer nos entités locales et de les rendre plus autonomes et plus efficaces sur le terrain, comment le ministre explique-t-il l'embauche de son propre PDG pour gérer les CSR? Et comment va-t-il faire pour s'assurer que ce sont les municipalités qui sont au cœur de cette démarche?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, nous allons faire quelque chose de clair. Le député d'en face était au congrès de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick la fin de semaine dernière et il a semé la peur. Il a dit aux 350 personnes présentes que la ministre des Transports et de l'Infrastructure allait faire des réductions. Il n'y a pas de réduction ici. De ce côté-ci, nous faisons des investissements. C'est pourquoi je tiens à le préciser : Le gouvernement investit dans les gens du Nouveau-Brunswick. Nous allons donc faire en sorte que la désinformation du député de Tracadie-Sheila soit rendue publique.

Monsieur le président, je reviens à la question des CSR. Elles existent depuis huit ans. C'est un bon exercice, et tous les leaders et les maires y participent. En effet, avec les leaders de la transition, nous allons travailler avec les comités consultatifs existants. Nous allons certainement nous asseoir avec les élus pour nous assurer que nous avons un bon leadership dans chaque région. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Le livre blanc propose 12 commissions de services régionaux avec des entités variant de 608 personnes dans la CSR 11 à 72 571 personnes dans la CSR 7. La CSR 11 est composée de 13 entités et de 1 district rural, tandis que la CSR 8 ne compte que 2 entités et 1 district rural. De toute évidence, le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale n'a pas respecté équitablement les critères de base d'une population de 4 000 personnes et d'une assiette fiscale de 200 millions pour l'ensemble du territoire du Nouveau-Brunswick.

À mon avis, le ministre a raté de belles occasions d'assurer la viabilité à long terme de certaines collectivités. Un district rural ayant une population de plus de 10 000 personnes peut-il devenir une cité, Monsieur le président? Le regroupement de 4 DSL avec une population de moins de 4 000 personnes peut-il devenir un village, Monsieur le président? Le ministre peut-il nous dévoiler les nouveaux critères d'établissement des cités, des villes, des villages, des communautés rurales et des districts ruraux au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. En effet, la question que pose le député est quand même valable. En ce qui concerne les critères de base pour la restructuration, nous avons en effet utilisé le seuil de viabilité de 4 000 personnes et de 200 millions. Nous avons aussi utilisé les limites territoriales actuelles et naturelles, les profils linguistiques, les communautés d'intérêts, les zones de fréquentation scolaire, la portée des services, les ententes actuelles de partage des coûts, la réalité urbaine et rurale, ainsi que la volonté locale de restructuration exprimée.

Monsieur le président, il y a 12 régions. Le ministre actuel du Développement social était alors ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Il avait été décidé à l'époque d'en avoir 12. Je crois qu'il y a un consensus social pour que les 12 régions restent

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

en place. Donc, de là, nous n'avons pas mis en place un projet de loi de format universel. Nous avons fait le mieux possible avec les critères en place.

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Je ne voulais pas les critères du passé, mais bien ceux de l'avenir.

Dans le projet de loi 82 — de 128 pages —, concernant la réforme de la gouvernance locale, 26 lois actuelles sont modifiées pour donner des responsabilités à différentes personnes et entités. Étant donné que le gouvernement veut nous limiter dans nos interventions ici, à la Chambre, le ministre peut-il préciser, en une minute, le rôle et les responsabilités de l'agent d'aménagement, du directeur de la planification, du directeur provincial, de l'urbanisme, de la municipalité, du district rural, des commissions de services régionaux, de l'équipe de transition, du directeur général nommé par le ministre, du ministre lui-même et du lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabinet?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, si le député de Restigouche-Ouest avait lu le livre blanc, il saurait que les critères que je viens juste de lire sont ceux du livre blanc. Ce sont les critères pour la planification à long terme. J'espère qu'il pourra lire le bouquin, afin d'avoir une meilleure compréhension du papier blanc.

(Exclamations.)

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : J'aimerais que vous arrêtiez de faire de l'obstruction et que vous fassiez votre travail.

J'étais dans le monde des affaires. Dans ce milieu, nous allons de l'avant et nous travaillons. Les parlementaires de l'autre côté de la Chambre font tellement d'obstruction... Nous avons une belle chance de travailler ensemble sur le papier blanc et de débattre du projet de loi en comité, mais, malheureusement, vous ne le faites pas. Vous voulez faire de la politique sur le dos des gens, et le Parti libéral continue à faire de la politique de division. Une chose est malheureuse : Vous semez la peur.

Pour ce qui est de la définition de tous les objectifs que vient de nous énumérer le député, nous allons certainement en débattre et nous pourrions certainement...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Je rappelle aux parlementaires qu'ils doivent adresser leurs questions et leurs réponses à la présidence. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Pour moi, en affaires, on écoute la clientèle et non son patron.

À la page 103 du projet de loi 82, au paragraphe 9(1) ayant trait à la restructuration des gouvernements locaux, il est stipulé : « À partir de l'entrée en vigueur du présent article jusqu'au 31 août 2022, inclusivement, [...] le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement, constituer ou fusionner des gouvernements locaux, leur annexer des régions ou encore en diminuer les limites territoriales ».

La date butoir pour des changements, c'est le 31 août 2022, selon la loi. Pourtant, le ministre négocie actuellement à la pièce avec chaque municipalité, et j'ose croire avec les DSL, et leur donne deux semaines à le faire.

Le ministre peut-il donner un numéro de téléphone sans frais, comme l'ont fait ses collègues du ministère de la Santé, du ministère du Développement social, de Services Nouveau-Brunswick et d'Opportunités Nouveau-Brunswick, pour donner des réponses aux gens du Nouveau-Brunswick? Peut-il préciser quelle est la date butoir pour faire des changements aux territoires?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, nous avons élaboré un processus qui est connu partout au Nouveau-Brunswick. Nous avons consulté au cours de l'année passée. Nous avons commencé par lancer notre site Web en janvier, et le papier vert a été soumis en avril. En août, nous avons partagé tout ce qui avait été entendu lors des consultations. Nous avons soumis le papier blanc il y a trois semaines. C'est un plan pour l'avenir. Nous en parlons depuis 25 ans.

J'aimerais connaître la position du Parti libéral sur le papier blanc. Au cours de la dernière année, aucun de vous ne m'a envoyé un courriel — pas une seule fois — en ce qui a trait à votre position sur le sujet. Donc, ce serait intéressant de connaître votre position. Aujourd'hui, c'est intéressant de voir le député de Restigouche-Ouest poser des questions qui ont été écrites par quelqu'un d'autre.

Monsieur le président, nous avons un plan pour aller de l'avant. Vous l'avez dit vous-mêmes : C'est un plan historique. Travaillons ensemble. Allons au comité et travaillons ensemble.

CORONAVIRUS

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Nous avons certainement une opinion sur le livre blanc, mais peut-être pas sur le papier blanc, Monsieur le président.

Questions orales

[Traduction]

Ma collègue, la députée de Caraquet, a parlé avec beaucoup de justesse de certains chiffres très troublants concernant le nombre d'écoles et de garderies qui ont été touchées par des éclosions de COVID-19 et concernant le nombre vraiment alarmant de cas dans ces établissements. C'est très triste, et nous en sommes au point où la majorité des cas touchent des écoles de la maternelle à la 5^e année. Monsieur le président, ce n'est pas comme si les parlementaires d'en face — du côté du gouvernement — n'avaient pas été avertis qu'une telle situation surviendrait.

Comment le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance — qui, soit dit en passant, a été surnommé l'année dernière le « dompteur de virus » et louangé pour sa position ferme à l'égard du virus — peut-il maintenant permettre non seulement qu'une telle situation intenable se produise, mais aussi qu'elle se poursuive? À quel moment le ministre, accompagné de son équipe, a-t-il rencontré les responsables de la Santé publique au cours du printemps et de l'été afin d'élaborer le plan actuel?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, les gens de l'opposition soufflent le chaud et le froid. Au printemps de cette année, nous avons entendu haut et fort de la part des gens de l'opposition que la fermeture des écoles pour quelque raison que ce soit était inacceptable et que l'apprentissage en mode hybride dans les écoles secondaires était inacceptable. Je n'ai donc pas de leçon à recevoir de l'opposition.

Je suis bel et bien conscient que les gens s'inquiètent de plus en plus au sujet du nombre de cas dans les écoles de notre province. Il existe des moyens de lutter contre un tel phénomène tout en faisant de notre mieux pour préserver l'apprentissage en classe, ce qui est mieux pour les élèves de la province. Premièrement, nous pouvons tout mettre en oeuvre pour augmenter le taux de vaccination des enfants de 5 à 11 ans. Deuxièmement, nous pouvons tout mettre en oeuvre pour augmenter les taux de vaccination, à savoir les doses de rappel, pour les adultes de la province. Troisièmement, nous pouvons suivre les directives de la Santé publique. Nous savons qu'à mesure que la pandémie évolue, le gouvernement modifie son intervention, et cela peut créer de la confusion. Toutefois, les plans établis par la Santé publique sont le meilleur moyen de s'en sortir, et les vaccins sont au coeur de ce processus.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SANTÉ MENTALE

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Je tiens à rappeler au ministre que ce sont les parlementaires du côté du gouvernement qui sont responsables du nombre élevé de cas, et non pas les parlementaires du côté de l'opposition. La responsabilité leur revient.

[Original]

Monsieur le président, pour donner suite à la réponse du ministre, je veux dire que nous savons très bien que la COVID-19 a un impact négatif important sur la santé mentale des jeunes, et ce n'est pas étonnant compte tenu du fait que toutes les perturbations ont été endurées pour une troisième année scolaire consécutive. Quel dommage que le gouvernement ait réduit le financement accordé à d'excellents programmes, comme Le Maillon NB, par exemple.

En dépit des doutes et des inquiétudes que lui opposaient les psychologues scolaires, le ministre a imposé des changements radicaux au système d'éducation, notamment en demandant au personnel enseignant de suivre une formation afin de pouvoir effectuer certaines évaluations.

Monsieur le président, une bonne santé globale passe par une bonne santé mentale. Nous savons que les problèmes de santé mentale sont passés au premier rang des problématiques dans nos écoles. Donc, le ministre peut-il nous dire combien de membres du personnel enseignant se sont inscrits à cette formation pour aller de l'avant? Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie aussi le député pour sa question.

Tout d'abord, c'est absolument vrai que c'est notre côté de la Chambre qui a été au pouvoir pendant la pandémie. Nous sommes chanceux, car nous savons que, au cours des mois qui ont précédé la pandémie et même pendant cette dernière, une majorité des parlementaires du côté de l'opposition ont voté contre une mesure visant à assurer la protection de nos jeunes par l'entremise des vaccins. Alors, je n'ai pas de leçon à apprendre des parlementaires du côté de l'opposition.

Pour ce qui est de la question de la santé mentale, elle est absolument primordiale. C'est un dossier auquel il faut travailler au cours des mois à venir, parce que c'est clair que nous avons besoin de gérer le système d'éducation pendant une pandémie.

En ce qui a trait à la question précise sur le nombre d'inscriptions, je sais qu'il est élevé. Je n'ai pas entendu dire que nous avons un problème pour recruter des gens. Il y a eu un

Questions orales

certain enthousiasme au sein du personnel enseignant, avec des gens qui voulaient participer au programme. Je vais vous revenir avec les détails.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, au cours des derniers mois, sans arrêt, nous avons indiqué que ce gouvernement avait perdu le contrôle de la COVID-19 dans la province. Hier, lors de la période de questions, le premier ministre a confirmé mes plus grandes craintes, soit que les éclosions dans les hôpitaux étaient causées par la ventilation. Pourtant, nous avons vécu des semaines de silence où le gouvernement, la ministre de la Santé et ce premier ministre n'ont jamais informé la population quant à cette crise.

Le premier ministre s'engage-t-il à fournir à la population et à la Chambre l'information sur les problèmes de ventilation dans chaque hôpital, à dire ce qui a été fait et à déposer un rapport d'un expert indépendant garantissant la correction permanente de la situation?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, les régies de la santé nous ont dit qu'elles avaient passé en revue leurs protocoles relatifs aux patients atteints de la COVID-19, au traitement de ceux-ci à l'aide de ventilateurs et à la façon de minimiser la transmission du virus par voie aérienne. Des leçons ont été tirées par l'intermédiaire de divers hôpitaux dans la province et de situations semblables, et ensuite des changements ont été mis en oeuvre dans le réseau Vitalité et ensuite Horizon.

Je ne peux pas parler des détails techniques à cet égard, mais je peux dire que, dans un cas, il a été déterminé qu'il y avait eu transmission par voie aérienne dans le système de ventilation ; le problème a été corrigé dans les deux réseaux. Donc, le message ici aujourd'hui, c'est simplement que les responsables des régies de la santé ont apporté des changements à leurs protocoles. Ils se sentent tout à fait en confiance à l'heure actuelle, et leurs patients devraient avoir confiance que, lorsqu'ils iront à l'hôpital, peu importe la raison, ils seront en sécurité et n'auront pas à s'inquiéter d'une infection à la COVID-19. Merci.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : C'est sérieux ; nous devons connaître les détails des problèmes de ventilation. Ce qui se passe dans les hôpitaux, c'est vraiment une crise. Le gouvernement a été inactif quand est venu le temps de solutionner la situation.

[Traduction]

Monsieur le président, pendant que les parlementaires du côté du gouvernement restaient les bras croisés à regarder les éclosions dans nos hôpitaux, ils étaient au courant du problème de ventilation. C'est ahurissant et inexcusable. Le premier ministre indiquera-t-il publiquement et de manière transparente le nombre exact de personnes ayant contracté la COVID-19 en raison des systèmes de ventilation dans nos hôpitaux? Le premier ministre fera-t-il preuve de transparence et nous dira-t-il à quels autres endroits dans la province le système de ventilation a été signalé comme cause de transmission? Le premier ministre fera-t-il preuve de transparence et nous dira-t-il exactement combien de personnes du Nouveau-Brunswick sont décédées en raison des éclosions dans nos hôpitaux?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, contrairement au député d'en face, je ne suis pas un professionnel médical. Je ne peux que supposer qu'il doit l'être, puisque toutes les questions qu'il signale devraient être signalées, et je devrais certainement être en mesure de rendre des comptes sur toutes ces questions.

Ce que je veux dire, c'est que je poserai des questions aux régies de la santé au sujet de toute forme de communication que nous pouvons employer pour rassurer les patients et les gens de la province sur le fait que la situation a été rectifiée. Je le ferai. Je demanderai cela aux régies de la santé et je leur demanderai de communiquer de façon efficace avec le public pour que celui-ci soit assuré que la situation a été rectifiée. À mon avis, voilà qui réglera la question.

D'autres problèmes surviennent dans les hôpitaux, mais nous n'en débattons pas à la Chambre, car nous comptons sur nos professionnels médicaux pour assurer la sécurité nécessaire. Je demanderai aux directeurs généraux de publier un communiqué qui répondra aux préoccupations des patients et des gens de la province. Merci, Monsieur le président.

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, un train arrive très, très lentement au Nouveau-Brunswick aujourd'hui, car la société VIA Rail a annoncé qu'elle

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

offrirait à compter de cette semaine deux trajets par semaine à travers le Nouveau-Brunswick.

Le service ne répond pas aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick en matière de transport collectif. Il nous faut un service ferroviaire régional. Il nous faut un service ferroviaire qui répond à nos besoins — un service qui permettrait aux gens de se déplacer du nord du Nouveau-Brunswick à Moncton pour recevoir des traitements contre le cancer et qui permettrait aux gens qui ne peuvent pas conduire ou qui ne le font que le jour ou par beau temps de se déplacer en toute sécurité entre Campbellton et Bathurst, entre Bathurst et Miramichi ou entre Rogersville, Moncton et Sackville.

Les voies ferroviaires sont en place. Nous devons en faire l'acquisition. Voilà le genre d'investissements audacieux que nous devrions voir dans le budget de capital. Nous devons investir dans les voies ferroviaires et nous devons y faire circuler des trains à une vitesse qui est logique. La ministre des Transports a-t-elle rencontré la chef de la direction de VIA Rail pour discuter de la possibilité d'établir un service ferroviaire régional, comme l'ancien chef de la direction l'a lui-même déjà proposé?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est incroyable, la question contenait beaucoup d'éléments. Lorsque j'ai répondu à une question d'un député d'en face, j'ai effectivement dit que je ne parlerais pas du contenu du discours que je ferai demain, mais je peux vous dire que mon budget ne prévoit aucun monorail cette année. J'ai parlé à des représentants de VIA Rail au sujet de ce qu'ils envisagent de faire en ce qui a trait au service que la société fournit au Nouveau-Brunswick et fournira dans l'avenir.

Toutefois, le gouvernement actuel écoute aussi les préoccupations des gens du Nouveau-Brunswick, et des problèmes se posent quant au déplacement des gens en provenance de diverses régions — les régions plus rurales — de la province pour que ceux-ci puissent recevoir des services médicaux ou avoir des rencontres avec Développement social. En tant que gouvernement et groupe multiministériel, nous examinerons les différentes options possibles pour fournir des services aux personnes des régions rurales afin de leur permettre de se rendre à leurs rendez-vous médicaux, de rencontrer des travailleurs sociaux et de faire d'autres choses qu'ils doivent faire. La question est dans notre ligne de mire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, puisqu'il est question d'options, Maritime Bus, grâce à l'engagement du président Mike Cassidy, fait de son mieux pour assurer la liaison entre les collectivités, mais tout usager du service d'autobus interurbain sait que le territoire couvert est insuffisant. Par exemple, le samedi, il n'y a pas de service d'autobus de Fredericton à Moncton ou à Sackville. Il n'y a aucun trajet d'autobus direct de Fredericton à Miramichi, quel que soit le jour.

Questions orales

M. Cassidy a récemment dit aux médias qu'il aimerait qu'un plan régional en matière de transport soit élaboré. C'est une mesure que j'ai aussi recommandée. Il a envoyé un message fort au gouvernement en disant qu'il est dévoué à la région. Sa compagnie est établie de façon durable, mais il nous faut un plan. Chose incroyable, le MTI ne dispose pas d'une politique précise sur le service d'autobus interurbain, encore moins pour le transport ferroviaire. Quand la ministre des Transports mettra-t-elle en oeuvre une politique sur le service d'autobus interurbain et obtiendra-t-elle le concours de ses homologues des Maritimes pour créer un plan régional en matière de transport? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Pour reprendre ce que je disais dans ma dernière réponse, l'ensemble du gouvernement s'emploie à trouver des débouchés en matière de transport régional au Nouveau-Brunswick. Vous avez raison de dire que Maritime Bus voudrait participer à la recherche de solutions à cet égard. Nous travaillons avec nos homologues de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse pour parler de transport régional, car il s'agit d'une question régionale. La question ne se limite pas au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes déterminés à prendre des mesures avec l'aide de notre équipe. Nous disposons d'une excellente équipe au MTI, laquelle s'emploie à améliorer le transport intermodal, lequel comprend aussi les déplacements aériens. Nous sommes résolus à trouver les meilleures solutions possibles pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous travaillons avec nos homologues du Canada atlantique pour permettre les déplacements du point A au point B de la façon la plus rapide et la plus économique possible. Nous poursuivrons les discussions avec nos homologues. Nous continuerons à travailler avec les divers ministères, comme le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et le ministère du Développement social, afin de veiller à ce que notre solution réponde aux besoins du Nouveau-Brunswick — de toutes les régions du Nouveau-Brunswick et non pas seulement des municipalités. Merci, Monsieur le président.

COLLISIONS ENTRE VÉHICULES ET ORIGNAUX

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, au cours de la dernière année, j'ai eu de nombreuses discussions avec des représentants locaux ainsi qu'avec des citoyens au sujet de la sécurité routière par rapport aux collisions entre véhicules et orignaux. J'ai également eu l'occasion de rencontrer la ministre des Transports et de l'Infrastructure pour discuter de projets potentiels qui pourraient limiter les accidents avec les animaux sauvages, notamment les orignaux, des accidents qui font augmenter le nombre de blessures et de morts causées par des collisions.

J'ai eu le plaisir de constater une augmentation de 78 millions de dollars dans le budget de capital pour cette année, et j'aimerais savoir quelle part de cette somme sera affectée au ministère des Transports et de l'Infrastructure pour de nouveaux projets pilotes. Dans cette

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

optique, la ministre me dirait-elle si des fonds du budget de capital seront affectés à des projets pilotes relatifs aux collisions entre véhicules et animaux sauvages sur les routes du Nouveau-Brunswick? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Aujourd'hui, j'ai l'impression que c'est moi qui suis sur la sellette. Comme je l'ai dit plus tôt pour répondre à l'une des questions, je ne vous donnerai pas d'indices sur le contenu de mon intervention de demain concernant le budget. Vous apprendrez ce qui s'y trouve. Le budget comprendra des choses très intéressantes dans l'intérêt de tout le Nouveau-Brunswick.

(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : En fait, c'est un peu comme Noël. Vous devez attendre jusqu'à demain matin pour ouvrir vos cadeaux.

Je dirai que la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick est absolument une priorité. Des projets d'atténuation des effets sur la faune sont effectivement en cours. Nous continuerons à travailler sur ces projets. C'est difficile de ne rien révéler ; j'ai tellement hâte à demain pour vous dire ce qui se passera. Faites preuve de patience. Je vous annoncerai demain d'excellentes nouvelles au sujet de grands projets de transport. Merci.

[Original]

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. Je veux revenir un peu sur ce qu'a dit le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale dans sa première réponse. Il a dit qu'il ne voulait pas dire quoi faire aux gens du Nouveau-Brunswick. Pourtant, il force les fusions, il enlève le plébiscite de la *Loi sur la gouvernance locale*, il impose et force les maires à accepter son choix de PDG à la tête des commissions de services régionaux, il impose de nouvelles responsabilités aux municipalités et, maintenant, il exige que les municipalités investissent dans les routes, ainsi que dans l'entretien et la construction des chemins. Le ministre croit-il toujours qu'il ne veut pas dire quoi faire aux municipalités?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'ai tellement hâte d'avoir l'occasion de passer au comité. Je vous lance le défi : Arrêtez votre obstruction afin qu'on passe au comité pour débattre d'un projet de loi historique. Je supplie le député de Campbellton-Dalhousie d'arrêter son obstruction et de débattre du projet de loi 82.

Nous travaillons en collaboration. Le député de Tracadie-Sheila était au congrès de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick en fin de semaine. Il y



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

avait 350 personnes. Je n'ai dit quoi faire à personne. Nous avons collaboré, nous avons consulté et nous travaillerons ensemble. Nous avons une solution. Nous avons une solution qui s'appelle le livre blanc pour changer le partenariat entre la province et les municipalités pour les prochaines années, Monsieur le président.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. C'est drôle que le ministre nous lance le défi de nous rendre au comité pour lui poser des questions, car c'est son gouvernement qui a imposé le bâillon pour mettre fin aux discussions et au débat sur la réforme de la gouvernance locale. C'est la plus importante réforme des 50 dernières années.

Le ministre se vante depuis le début d'avoir pris le temps de consulter. Il a dit avoir fait 50 000 km avec sa voiture pour consulter les gens de la province.

[Traduction]

(Interjections.)

Mr. Speaker (Hon. Mr. Oliver): Order.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Pourtant...

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Pourtant, il a déposé son livre blanc. Une semaine après, il a déposé le projet de loi. Une semaine après cela, il veut nous forcer à adopter le projet de loi sans même avoir la chance de poser des questions, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je demande donc au ministre s'il est prêt à parler à son premier ministre et à retirer la motion de bâillon pour nous permettre de débattre comme il se doit du projet de loi sur la réforme municipale. Merci.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, nous sommes ici depuis sept semaines. Nous sommes ici pour travailler. Qu'a fait l'opposition? Elle a adopté deux projets de loi. Monsieur le président, je supplie le député de Campbellton-Dalhousie d'aller en comité et de débattre de ce projet de loi. Nous n'avons pas eu la chance de débattre de ce projet de loi.

La fin de semaine dernière, au congrès de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, le député de Tracadie-Sheila a semé la peur. Je peux vous garantir que nous travaillons avec les trois associations municipales. Nous travaillons avec les municipalités.

En effet, nous avons tenu 36 séances de consultation publique. Monsieur le président, il y a 25 ans que nous en parlons. Le programme Chances égales pour tous était une bonne base ; nous voulons aller de l'avant non seulement pour les gens qui sont ici, à la Chambre, mais aussi pour nos jeunes et pour nos prochaines générations. Monsieur le président, je veux aller en comité. Je vous en supplie : Allons-y.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Dernière question.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci beaucoup. Monsieur le président, la principale préoccupation des gens du Nouveau-Brunswick porte sur la possibilité que leur taux d'imposition augmente en raison de la réforme. Des DSL se joindront maintenant à des municipalités actuelles. La principale préoccupation des personnes qui y résident, c'est l'évolution de leur taux d'imposition au cours des prochaines années.

Le gouvernement transfère davantage de responsabilités aux municipalités. Il leur impose de nouvelles dépenses et il les oblige maintenant à investir dans les routes, notamment dans la construction et l'entretien. Nous demandons au ministre ce qui suit : Le ministre fixera-t-il un plafond pour faire en sorte que les contribuables du Nouveau-Brunswick ne soient pas pénalisés par toutes les nouvelles dépenses que le gouvernement impose aux municipalités? Établirez-vous un échancier pour faire en sorte que les contribuables soient en mesure d'assumer les nouveaux coûts que vous imposez aux municipalités? Merci.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, il est formidable de constater que nous avons enfin des idées. Voilà notre objectif, c'est-à-dire débattre du projet de loi 82 pour que

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

les parlementaires d'en face puissent proposer des idées et des solutions. Voilà de quoi il retourne. Je demande donc au député de Campbellton-Dalhousie ce qui suit : Nous voulons passer à l'étape de l'étude en comité, alors, s'il vous plaît, permettez le renvoi du projet de loi au comité pour que nous puissions en discuter.

Monsieur le président, les propos alarmistes de l'opposition me dépassent. Il n'est pas question d'augmenter sans raison les impôts des gens. Nous allons transférer aux entités, aux municipalités, le pouvoir de prendre des décisions, d'aller de l'avant et d'évoluer. Voilà un livre blanc qui transformera le Nouveau-Brunswick. Débattons-en. Cessez de faire de l'obstruction. Arrêtez.

[Original]

Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. Je crois que le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale a une réponse à une question.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président. Hier, alors que j'étais...

[Original]

Je n'avais pas bien entendu la question.

[Traduction]

J'aimerais répondre à une question du député de Fredericton-Grand Lake. Le Programme d'identification des terres agricoles, aussi appelé PITA, est un programme de nature volontaire qui permet aux agriculteurs de reporter le paiement de l'impôt foncier, à condition que les terres soient exploitées à des fins agricoles. À la lumière de la réforme de la gouvernance locale, il n'y aura aucun changement quant à l'admissibilité au PITA. Environ 49 % des terres agricoles du Nouveau-Brunswick sont inscrites au PITA. J'espère que cela répond à votre question, Monsieur.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, par votre entremise, je remercie le ministre de la question.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Parfois, lorsque nous sommes dans les tribunes, nous n'entendons pas les questions qui sont posées sur le parquet. C'est une autre raison pour laquelle nous devons permettre à l'Assemblée législative de reprendre un fonctionnement normal.

Néanmoins, je suis reconnaissant de la réponse. Elle clarifie effectivement la question que j'ai posée hier. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

